BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 24 janvier 2020	***N° 2020-42***

Convocation du 17 janvier 2020
Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00

M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 24 janvier 2020**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction de l'Eau**	***N° 2020-42***

Statuts du SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint-Jean-d'Illac/Martignas-sur-Jalle - Décision - Autorisation

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2013, la commune de Martignas-sur-Jalle a intégré Bordeaux Métropole. Par le biais du mécanisme de représentation-substitution, Bordeaux Métropole s'est substituée à la commune en tant que membre au sein du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint-Jean-d'Illac / Martignas-sur-Jalle (SIAEA). Les compétences eau et assainissement sur le territoire de la commune de Martignas-sur-Jalle sont exercées par le SIAEA, Bordeaux Métropole n'exerçant en direct que la compétence liée à la gestion des eaux pluviales.

Bordeaux Métropole a exprimé très rapidement son souhait de pouvoir exercer en direct les compétences eau et assainissement. Cette volonté, affirmée à de nombreuses reprises, était mue par une volonté de gestion cohérente de ses services publics urbains sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, cela s'inscrivait également dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », et de son échéance concernant le transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020 aux intercommunalités, qui aurait eu pour conséquence la dissolution automatique du SIAEA à cette date. De plus, la fin prévue des contrats de délégation de service public du Syndicat au 31 décembre 2017 constituait une opportunité de dissoudre le SIAEA à l'achèvement de ces contrats.

Cependant, la loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, en abrogeant la dérogation au mécanisme de représentation-substitution posée par la loi NOTRe, pérennise l'ensemble des syndicats d'eau, parmi lesquels le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac/Martignas-sur-Jalle, au-delà du 1er janvier 2020.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole s'est prononcé par délibération n° 2019-56 en date du 22 mars 2019 sur le principe du retrait de Bordeaux Métropole du Syndicat au 31 décembre 2019 et a demandé au Président de Bordeaux Métropole de saisir le Préfet afin que celui-ci prenne un arrêté à cet effet.
Le Préfet a répondu favorablement à la demande de la Métropole par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2019.

Malgré cet arrêté préfectoral, le SIAEA a décidé en parallèle la prolongation de ses contrats de délégations des services publics de l'eau potable et de l'assainissement jusqu'au 31 décembre 2019 et a lancé une

procédure de renouvellement pour de nouveaux contrats à compter du 1er janvier 2020 sur l'ensemble de son périmètre.

Le Syndicat a également décidé par délibération en date du 4 novembre 2019 de modifier ses statuts afin d'octroyer à la commune de Saint-Jean-d'Illac un délégué supplémentaire au sein du Comité syndical.

Le SIAEA a, par courrier en date du 7 novembre 2019, demandé à Bordeaux Métropole, qui dispose d'un délai de 3 mois pour ce faire, de se prononcer sur cette modification statutaire.

Cette nouvelle répartition entrainerait une prépondérance des délégués de Saint-Jean-d'Illac par rapport aux délégués de Bordeaux Métropole au sein du Comité syndical : quatre contre trois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-20 et L5212-7-1,
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2019-156 du 22 mars 2019 relative au retrait de Bordeaux Métropole du SIAEA,
VU l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2019 portant retrait de Bordeaux Métropole du SIAEA au 1er janvier 2020,
VU la délibération du 4 novembre 2019 du SIAEA visant à augmenter le nombre de délégués de la commune de Saint-Jean-d'Illac au sein du Comité Syndical,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le SIAEA a demandé formellement de se prononcer sur le projet de modification de la composition du comité syndicale,

CONSIDERANT QUE cette modification donnerait une majorité de représentants à la commune de Saint-Jean-d'Illac par rapport à Bordeaux métropole alors qu'elles sont actuellement à parité

DECIDE

Article 1 : De se prononcer contre la modification des statuts qui octroierait un délégué supplémentaire de la commune de Saint-Jean-d'Illac au sein du comité syndical

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **27 JANVIER 2020** **PUBLIÉ LE :** **27 JANVIER 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne-Lise JACQUET